

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### SEANCE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2024

Date de convocation :  
24.09.2024

Nombre de Membres :  
En Exercice : 13  
Présents : 8  
Pouvoirs : 1  
Excusés ou absents : 4

Résultat du vote :  
Voix « pour » : 9  
Voix « contre » : 0  
Absentions : 0

Date d'affichage :  
24.09.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le premier octobre, à 18h30 le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur SALAK, Président en exercice.

Étaient présents : Mme VAN DE WALLE, Mme GROS, Mme MARGUERITAT, Mr KOCH, Mr BAUGE, Mme MOREAU et Mr MOURBRUN.

Avait donné pouvoir : M. RAIMBAULT représenté par Mme VAN DE WALLE.

Était absent ou excusé : M DEBROYE, Mme TURE, Mme CAPPENDÏK et Mme PIGEAT.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Mme GROS a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

### 2024/29 ACCEPTATION DE DONS

#### 7.10.1. Dons et legs

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'accepter un don d'un montant de 100 €.

**Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, acceptent le don proposé.**

Le Président,



Jean-Louis SALAK

La Secrétaire de séance,



Françoise GROS

Publié sur le site internet de la commune

le : 24/10/2024

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>